



Cette fiche données sécurité correspond à notre référence :

TC031xxx



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Ce produit est un article conforme à la réglementation (CE) no 1907/2006 (REACH). Par conséquent, il n'est pas obligatoire d'émettre une fiche de données de sécurité. Ce document est fourni à titre informatif uniquement et n'est pas soumis aux critères formels en matière de fiches de données de sécurité exigés par les réglementations REACH.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)
Numéro du produit	20716EU-1
S'applique à	HexTow fibre de carbone (fibres en continues) sans ensimage ou ensimé avec G, GP, H, R, GS, S et PC.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fibre continue colorée en noire
--------------------------	---------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Hexcel Fibers, SL Pol. Industrial La Veredilla II Illescas, 45200 Toledo Spain Tel: +34 925 501 300
Personne à contacter	SDSEUOffice@hexcel.com Duxford, Cambridge, CB22 4QB, UK ++ 44 (0)1223 833141 Cutters Close, Narborough, Leicester, LE19 2FZ, UK ++44 (0)1162 752200 Industriegelaende 2, A-4720 Neumarkt i.H., Austria. ++ 43 (0)7229 7720 Parc Industriel, Rue 3 Bourdons, 54, B-4840, Welkenraedt, Belgium ++32 87 307411 Sophie-Scholl-Weg 22, 21684 Stade, Germany. ++49 4141 78 79 00 Piazza De Gasperi, 32, 21047 Saronno, Italy. ++39 02 96709082 Polígono Ind., C/Bruselas 10-16, 28980 Parla, Madrid, Spain. ++34 91 664 49 00 45 rue de la Plaine, CS 10027, 01126 Dagneux CEDEX, France, ++33 (0)4 72 25 26 27 Xiqing Economic Development Area, Tianjin, China. ++86 22 6090 0663 5th Floor, Wisma Samudra, Jalan Kontraktor U1/14, Hicom-Glenmarie Industrial Park, 40150 Shah Alam, Selangor, Malaysia. +60 3 5569 3510

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	A utiliser uniquement en cas d'urgence: renversement, feu ou premiers secours: Pour les urgences aux États-Unis/ Canada : 800 424 9300 / 703 527 3887 CCN10462 Pour les urgences dans le reste du monde : CARECHEM24 – +44 (0) 1235 239 670
--------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Fibre de carbone ayant un diamètre de filament > 4 µm n'étant pas considéré comme respirable. L'Organisation Mondiale pour la Santé définit une fibre respirable comme une fibre ayant un diamètre (d) < 3 µm, une longueur (l) > 5 µm et un rapport l/d ≥ 3. Fibre de carbone n'est pas considérée comme une substance dangereuse, conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP). La fibre de carbone conduit l'électricité et peut provoquer des courts-circuits dans les installations électriques. Un nuage de poussière combustible peut être émis lors de la mise en oeuvre et créer un risque de feu ou d'explosion si la concentration dans l'air est suffisante et si une source d'ignition est présente. Les filaments sont des irritants mécaniques et peuvent provoquer une irritation passagère de la bouche, du nez et de la gorge.

Le contact avec la peau ou les yeux peut provoquer des démangeaisons et une irritation passagère.

L'ingestion peut provoquer une irritation mécanique passagère des voies digestives.

Les affections pré-existantes telles que les atteintes respiratoires ou cutanées peuvent être aggravées en cas d'exposition au produit ou aux poussières/particules générées par l'usinage /le broyage du produit séché Les produits ensimés avec G, GP, GH, H et PC contiennent une faible quantité de substance qui peuvent provoquer une allergie par contact avec la peau pour les personnes sensibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Commentaires sur la composition La fibre de carbone peut ou non comporter un enduit. Fibres synthétiques en graphite (carbone). Diamètre des filaments > 4 µm: >97% w/w Ensimage: <3% w/w

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas de signes de détresse respiratoire, les personnes affectées doivent être déplacées à l'air frais et mises au repos en attendant l'arrivée du médecin.

Ingestion En cas d'ingestion de fibres du produit, rincer immédiatement la bouche plusieurs fois avec de l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si nécessaire, faire boire de petites gorgées d'eau à la personne affectée. Consulter un médecin.

Contact cutané En cas de contact cutané avec le produit ou avec des poussières ou particules provenant du produit séché, laver immédiatement la peau avec un savon doux et de l'eau à température ambiante ou fraîche.

Retirer les fibres à l'aide d'un chiffon doux. Pour éviter toute irritation supplémentaire, ne pas frotter ou gratter les zones irritées, car cela pourrait enfoncer les fibres dans la peau. Consulter immédiatement un médecin si l'irritation persiste.

Contact oculaire La contamination par les fibres doit être éliminée en rinçant à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Les filaments sont des irritants mécaniques et peuvent provoquer une irritation passagère de la bouche, du nez et de la gorge. Le contact avec la peau ou les yeux peut provoquer des démangeaisons et une irritation passagère. L'ingestion peut provoquer une irritation mécanique passagère des voies digestives. Les affections pré-existantes telles que les atteintes respiratoires ou cutanées peuvent être aggravées en cas d'exposition au produit ou aux poussières/particules générées par l'usinage /le broyage du produit séché.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les fibres de carbone sont conductrices d'électricité et si elles sont émises durant la combustion, elles peuvent représenter un danger pour les appareils électriques non protégés. Un nuage de poussière combustible peut être émis lors de la mise en oeuvre et créer un risque de feu ou d'explosion si la concentration dans l'air est suffisante et si une source d'ignition est présente.

Produits de combustion dangereux A des températures supérieures à 650°C, en cas de combustion incomplète et en fonction de l'apport d'air et de la température, il est possible qu'il y ait des émanations de monoxyde et de dioxyde de carbone, ainsi que de produits de faible poids moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Étant donné la nature physique du produit, en cas d'émission accidentelle, le port d'un habit de protection particulier n'est pas exigé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Étant donné la nature physique de ce produit, sa dissémination dans l'environnement via les canalisations et les cours d'eau, est impossible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Nettoyez la zone contaminée et éliminez le produit et le matériel de nettoyage conformément aux règles en vigueur. Les fibres de carbone conduisent l'électricité et, si elles sont libérées pendant la combustion, peuvent constituer un danger pour les appareils électriques non protégés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Précautions d'utilisations

Éviter tout contact direct avec le produit.

Éviter d'inhalier les filaments ou les poussières/particules générées pendant les opérations de transformation.

Si possible, prévoir un système d'extraction et de collecte des poussières dans les zones de manipulation. Les fibres de carbone sont conductrices d'électricité et si elles sont émises durant la combustion, elles peuvent représenter un danger pour les appareils électriques non protégés. Un nuage de poussière combustible peut être émis lors de la mise en oeuvre et créer un risque de feu ou d'explosion si la concentration dans l'air est suffisante et si une source d'ignition est présente. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser une crème hydratante adaptée pour éviter que la peau ne sèche. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Comme ce produit est un article, cette section n'est pas applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité ou un masque lors de l'usinage avec des outils mécaniques.

Protection des mains

Il est conseillé de porter des gants de protection pour manipuler ce produit.

Autre protection de la peau et du corps

Recommandation : Veiller à protéger les avant-bras à l'aide de gants longs, de manchons jetables ou de combinaisons/blouses à manches longues. Une irritation apparaît souvent au niveau des points de pression tels que les poignets, la taille, le cou et entre les doigts.

Protection respiratoire

Pour améliorer le confort, il est possible de porter un masque anti-poussières agréé si des fibres ou des particules sont présentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Fibre continue colorée en noire
Couleur	Noir.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non significatif car il n'y a pas d'effet toxique.

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

pH	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Point de fusion	~3500°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Point d'éclair	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Taux d'évaporation	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Pression de vapeur	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Densité de vapeur	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Densité relative	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Solubilité(s)	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Température d'auto-inflammabilité	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Température de décomposition	650 (air)°C
Viscosité	Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.
Propriétés explosives	Non classé comme explosif. A partir d'une certaine concentration dans l'air, la poussière ou les filaments peuvent provoquer une explosion en présence d'appareils électriques par court-circuit.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
Commentaires	Les valeurs indiquées ne correspondent pas nécessairement aux spécifications du produit. Voir les fiches de données techniques pour obtenir les spécifications exactes.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Dans une situation d'urgence pouvant générer une augmentation de la température, des émissions de gaz et de vapeurs toxiques sont possibles. Les produits de la combustion et de la décomposition varient en fonction d'autres matériaux présents dans le feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Non considéré comme dangereux pour la santé selon la législation en vigueur. Fibre de carbone ayant un diamètre de filament $> 4 \mu\text{m}$ n'étant pas considéré comme respirable. L'Organisation Mondiale pour la Santé définit une fibre respirable comme une fibre ayant un diamètre (d) $< 3 \mu\text{m}$, une longueur (l) $> 5 \mu\text{m}$ et un rapport $l/d \geq 3$. Fibre de carbone n'est pas considérée comme une substance dangereuse, conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP). Rien ne prouve que les fibres de carbone sont mutagènes, génotoxiques ou carcinogènes.

Contact cutané Les produits ensimés avec G, GP, GH, H et PC contiennent une faible quantité de substance qui peuvent provoquer une allergie par contact avec la peau pour les personnes sensibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

toxicité aquatique aiguë

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non significatif en raison de la forme physique de ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Comme ce produit est un article, cette section n'est pas applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Pour les produits contenant des fibres de carbone, possibilité de recycler le carbone.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.4. Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ce produit n'est pas dangereux à transporter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Ce produit n'est pas dangereux à transporter.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Ce produit et ses composants sont considérés être un Article dont la libération est non intentionnelle conformément au Règlement REACH EC N° 1907/2006.
Union Européenne:
Fibre de carbone n'est pas considérée comme une substance dangereuse, conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008 (CLP).
Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation de l'Annex XIV du règlement REACH N°1907/2006, ni de substances extrêmement préoccupantes en accord avec l'article 59(10) ayant une concentration >0,1% (p/p).
US, EPA, TSCA:
Ce produit est un article, tel que défini par la loi TSCA (Loi relative au contrôle des substances toxiques), et ne doit pas nécessairement figurer aux Etats-Unis dans l'inventaire TSCA de l'EPA (Agence américaine pour la protection de l'environnement).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Étant donné que ce produit est un article, il n'est pas nécessaire de communiquer les évaluations de la sécurité chimique des composants.

RUBRIQUE 16: Autres informations

HexTow® Carbon Fibre (Continuous fibre)

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR)</p> <p>CAS# Numéro Chemical Abstracts Service</p> <p>CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)</p> <p>CLP Réglementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Réglementation (CE) n° 1272/2008 (RCEE)</p> <p>DL50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)</p> <p>DNEL Dose dérivée sans effet</p> <p>EC# Numéros EINECS et ELINCS</p> <p>EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes</p> <p>ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées</p> <p>EmS Procédures d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses</p> <p>EPA Environmental Protection Agency</p> <p>ETA Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>GHS Système général harmonisé</p> <p>IATA Association Internationale du Transport Aérien</p> <p>ICAO Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses</p> <p>IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>Kow Coefficient de partage octanol-eau</p> <p>n.o.s. non spécifié autrement (n.s.a.)</p> <p>ONU Organisation des Nations unies</p> <p>PBT Persistant, Bioaccumulable et Toxique</p> <p>PNEC Concentration prédite sans effet</p> <p>PPE Équipement de protection individuelle (EPI)</p> <p>® Marque déposée de Hexcel Corporation</p> <p>REACH L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006</p> <p>SADT Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</p> <p>SCBA Systèmes respiratoires autonomes (SRA)</p> <p>STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TSOC)</p> <p>(STOT) RE Exposition répétée</p> <p>(STOT) SE Exposition unique (TSOC SU)</p> <p>SVHC Substances extrêmement préoccupantes</p> <p>TSCA Loi sur le contrôle des substances toxiques (LCST)</p> <p>UE Union Européenne</p> <p>VOC Composés organiques volatiles (COV)</p> <p>vPvB Très persistant et très bioaccumulable</p>
Information générale	Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément aux exigences du règlement de la Commission (CE) No 1907/2006, Annexe II, modifié.
Publié par	European Product Stewardship Department
Date de révision	23/03/2021
Révision	2.1
Remplace la date	27/08/2015

Le produit doit être utilisé selon une bonne pratique d'hygiène industrielle et se conformer à toutes exigences légales. Toutes les informations ont été réunies avec la diligence requise et sont basées sur l'étendue actuelle de notre connaissance. Leur but est de décrire le produit du point de vue sécurité et ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'aucune propriété particulière. Tous les produits sont fournis sous réserve de nos Conditions de vente standard qui contiennent des limitations de responsabilité.